



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**AVIS PUBLIC  
SÉANCES DES ASSEMBLÉES  
RÉGULIÈRE ET SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Preissac :

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du Code municipal du Québec;

**PRENEZ AVIS QUE** la séance régulière ainsi que la séance spéciale de l'assemblée de la Municipalité de Preissac qui auront lieu le **14 décembre 2020 respectivement à 19h30 et 20h00, au Centre récréatif situé au 16, rue des Rapides, Preissac, seront tenues devant public;**

**Période de questions du public par courriel ou par la poste.**

Les citoyens pourront transmettre leurs questions, par écrit, portant sur l'ordre du jour de la séance ou pour tout dossier sous la responsabilité de la Municipalité, par courriel, à l'adresse [direction@preissac.com](mailto:direction@preissac.com) ou par la poste, à Municipalité de Preissac, Direction générale, 6, rue des Rapides, Preissac (Québec) J0Y 2E0.

L'ordre du jour de la séance sera diffusé en ligne (voir dans *Ordres du jour* ici : <https://preissac.com/proces-verbaux>) le vendredi précédent la réunion et les citoyens auront jusqu'à 16h la veille de la séance pour transmettre leurs questions. Les questions écrites seront adressées aux élus à la période de questions. Les citoyens recevront la réponse à leur question au lendemain de la séance, par écrit.

Donné à Preissac ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ \_\_\_\_\_

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ \_\_\_\_\_

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier

---